



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veillez noter que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2026, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 244-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 244 RÉGISSANT LES ACCÈS AU LAC BARRON ET LE DÉBARCADÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE** a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au www.cantondegore.qc.ca.

Donné à Gore, Qc.
Ce 11^e jour de mai, 2026.

Sarah Channell
Greffière-trésorière